

DEC112107DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Jacques CAVAILLE aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Languedoc-Roussillon »

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 080007ACPL du 8 décembre 2008 nommant Monsieur Jacques CAVAILLE agent comptable secondaire de la délégation « Rhône-Auvergne »

VU, la décision 950005ACP du 8 septembre 1995 nommant Monsieur Pierre ROURA, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Languedoc-Roussillon » à compter du 1^{er} octobre 1995.

VU, la lettre du Ministre du budget des comptes publics de la fonction publique et de la réforme de l'Etat du 28 septembre 2011 donnant agrément à Monsieur Jacques CAVAILLE pour occuper les fonctions d'agents comptable secondaire de la délégation « Languedoc-Roussillon » du CNRS

DECIDE

Art. 1^{er} – A compter du 1^{er} octobre 2011, Monsieur Jacques CAVAILLE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, est nommé agent comptable secondaire de la délégation «Languedoc-Roussillon» en remplacement de Monsieur Pierre ROURA admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art 2 – A cette même date, il cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Rhône-Auvergne »

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 septembre 2011

P/le Président du CNRS
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT